

# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure <a href="#">2007/0284(COD)</a> ) codécision) Directive	Procédure terminée
Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 79/352/CEE). Codification Abrogation <a href="#">2010/0212(COD)</a>	
Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<a href="#">JURI</a> Affaires juridiques	PSE <a href="#">GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna</a>	19/12/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2952</a>	Date 22/06/2009
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Service juridique</a>	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
20/12/2007	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2007)0840</a>	Résumé
15/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
29/05/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
09/06/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0235/2008</a>	
17/06/2008	Résultat du vote au parlement		
17/06/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0265/2008</a>	Résumé
22/06/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
09/07/2009	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/2009	Signature de l'acte final		

05/08/2009

Publication de l'acte final au Journal officiel

**Informations techniques**

Référence de procédure	2007/0284(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation <a href="#">2010/0212(COD)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/57787

**Portail de documentation**

Document de base législatif	<a href="#">COM(2007)0840</a>	20/12/2007	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0263/2008</a>	13/02/2008	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0235/2008</a>	09/06/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0265/2008</a>	17/06/2008	EP	Résumé
Projet d'acte final	<a href="#">03689/2008/LEX</a>	13/07/2009	CSL	

**Informations complémentaires**

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

**Acte final**

[Directive 2009/68](#)  
[JO L 203 05.08.2009, p. 0052](#) Résumé

## Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 79/352/CEE). Codification

**OBJECTIF** : codification de la législation concernant l'homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

**ACTE PROPOSÉ** : Directive du Parlement européen et du Conseil.

**CONTENU** : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 79/532/CEE du Conseil du 17 mai 1979 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à l'homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 79/352/CEE). Codification

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (PSE, PL) approuvant, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée).

Si la proposition n'a pas fait l'objet d'amendements « formels » de la part de la commission parlementaire, elle tient toutefois compte des recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil de la Commission.

## Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 79/352/CEE). Codification

---

Le Parlement européen a adopté par 630 voix pour, 13 voix contre et 8 abstentions, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, une résolution législative approuvant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (PSE, PL), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

## Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse (abrog. directive 79/352/CEE). Codification

---

**OBJECTIF :** codification de la directive 79/352/CEE concernant l'homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues.

**ACTE LÉGISLATIF :** Directive 2009/68/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la réception par type de composant des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues (version codifiée).

**CONTENU :** la présente directive vise à codifier la directive 79/352/CEE du Conseil du 17 mai 1979 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à l'homologation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles ou forestiers à roues. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

**ENTRÉE EN VIGUEUR :** 25/08/2009.

**APPLICATION :** à partir du 01/01/2010.